



LE VÉRITABLE BILAN EMPLOI DU GOUVERNEMENT MICHEL

Créations de nouveaux emplois guère plus nombreuses qu'auparavant, croissance mécanique de l'emploi sous l'effet des mesures retardant l'âge de départ en retraite, substitution d'emplois temporaires aux emplois permanents, ... Les évolutions qui transparaissent des statistiques officielles mettent à mal le bilan officiel de l'actuelle législature en matière d'emploi.

Par Alessandro Grumelli –juillet 2019

28.000 signes

Selon un bilan fréquemment rappelé, **la législature se clôturerait sur la création 200.000 emplois, voire davantage, sans que la précarité de l'emploi s'en trouve accrue.** Si ce chiffre peut à première vue trouver une confirmation dans les statistiques officielles, un examen plus attentif met en lumière des évolutions sensiblement différentes.

UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI DESORMAIS GÉNÉRÉE POUR MOITIÉ PAR DES EMPLOIS TEMPORAIRES

Selon les statistiques publiées par Eurostat, l'emploi mesuré en nombre de travailleurs occupés se serait accru au cours de la période 2015-2018 d'environ 200.000 emplois. **La moitié de ces emplois supplémentaires sont toutefois des emplois temporaires** (tableau 1).

Tableau 1 - Emploi - Belgique - 15-64 ans - Evolution 2014/2018

	2014	2018	Var abs ¹	Var rel
Emplois permanents	4.165.000	4.264.500	+ 99.500	+ 2,4 %
Emplois temporaires	332.300	434.800	+ 102.500	+ 30,8 %
Total	4.497.300	4.699.300	+ 202.000	+ 4,5 %

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT), Emploi par sexe, âge et nationalité (1 000) [lfsa_egan] et Salariés en emploi temporaire par sexe, âge et niveau d'éducation atteint (1 000) [lfsa_etgaed] ; données mises à jour au 24.04.2019 ; calculs propres à partir de ces données pour l'emploi permanent (emploi total – emploi salarié) et les variations

Ce constat en apparence anodin représente en réalité une **rupture de tendance significative avec la période antérieure**. En effet, au cours des quatre dernières législatures (soit la période 1999-2014, prise pour référence en raison d'une croissance du PIB en moyenne voisine de celle de la présente législature, environ 1,6 %), **la totalité des emplois créés l'avaient été sous forme d'emplois permanents**, le nombre d'emplois temporaires étant alors en stagnation (tableau 2).

Tableau 2 - Emploi - Belgique - 15-64 ans - Evolution 1999/2014/2018

	1999	2014	2018	Variation 1999/2014		Variation 2014/2018	
				Milliers	%	Milliers	%
Permanents	3.618.200	4.165.000	4.264.500	+ 546.800	+ 15,1 %	+ 99.500	+ 2,4 %
Temporaires	337.000	332.300	434.800	- 4.700	- 1,4 %	+ 102.500	+ 30,8 %
Total	3.955.200	4.497.300	4.699.300	+ 542.100	+ 4,5 %	+ 202.000	+ 4,5 %

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX, OU DES DEPARTS EN RETRAITE RETARDES ?

Outre l'importance exceptionnelle de la proportion d'emplois temporaires dans les emplois supplémentaires, une deuxième caractéristique de la croissance de l'emploi au cours de l'actuelle législature est la **concentration de la croissance de l'emploi permanent au sein de la classe d'âge la plus âgée**.

La désagrégation de la croissance de l'emploi en fonction de l'âge montre en effet que **la croissance de l'emploi permanent a bénéficié quasi-exclusivement aux 55-64 ans**. De 2015 à 2018, l'emploi permanent s'est accru de 139.400 unités au sein de cette classe d'âge, mais a reculé de près de 40.000 unités parmi les 15-54 ans (tableau 3).

Tableau 3 - Emploi permanent - Belgique - Evolution 2015/2018

		2014	2018	Var abs	Var rel
De 15 à 54 ans	De 15 à 24 ans	207.900	180.200	- 27.700	- 13,3 %
	De 25 à 34 ans	1.003.300	1.003.800	+ 500	+ 0,0 %
	De 35 à 44 ans	1.151.700	1.135.200	- 16.500	- 1,4 %
	De 45 à 54 ans	1.217.600	1.221.400	+ 3.800	+ 0,3 %
	Total	3.580.500	3.540.600	- 39.900	- 1,1 %
De 55 à 64 ans		584.500	723.900	+ 139.400	+ 23,8 %
Total		4.165.000	4.264.500	+ 99.500	+ 2,4 %

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

¹ La variation entre les deux périodes couvre l'évolution de l'emploi au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018.

On n'observe pas la même disparité pour l'emploi temporaire. Les nouveaux emplois comptabilisés sont répartis entre les différentes catégories d'âge de façon plus conforme à la répartition globale de la population au travail, quoiqu'avec une nette surreprésentation des 15-24 ans, qui représentaient déjà un tiers de tous les emplois temporaires en 2014 (tableau 4).

Tableau 4 - Emploi temporaire - Belgique - Evolution 2014/2018

		2014	2018	Var abs	Var rel
De 15 à 54 ans	De 15 à 24 ans	98.200	141.800	+ 43.600	+ 44,4 %
	De 25 à 34 ans	118.700	147.300	+ 28.600	+ 24,1 %
	De 35 à 44 ans	58.100	76.400	+ 18.300	+ 31,5 %
	De 45 à 54 ans	42.700	48.300	+ 5.600	+ 13,1 %
	Total	317.700	413.800	+ 96.100	+ 30,2 %
De 55 à 64 ans		14.600	21.000	+ 6.400	+ 43,8 %
Total		332.300	434.800	+ 102.500	+ 30,8 %

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

La concentration de la croissance de l'emploi *permanent* chez les 55-64 ans constitue a priori une anomalie au regard du fonctionnement ordinaire du marché du travail, car les nouveaux postes de travail créés sont généralement alloués à des travailleurs plus jeunes, voire aux nouveaux entrants sur le marché du travail. Comment l'expliquer ?

Il est théoriquement possible de mettre en cause un **simple effet démographique**. Suite au vieillissement, la catégorie des 55-64 ans se serait accrue d'un nombre particulièrement élevé d'individus au cours de la période 2015-2018. **Les données démographiques publiées par Eurostat ne corroborent cependant pas cette explication**. La catégorie des 55-64 ans s'est en effet accrue au cours la période de 2015 à 2018 de 85.346 individus, trop peu pour justifier une croissance de 145.800 travailleurs permanents et temporaires. Il est nécessaire qu'il y ait une **source de croissance du nombre d'emplois qui soit interne au groupe des 55-64 ans**.

Une **baisse du chômage** au sein d'une classe d'âge peut par exemple accroître le nombre de travailleurs en emploi. **Mais le chômage n'a pas baissé parmi les 55-64 ans** au cours de la période 2015-2018. Il est faible dans cette catégorie d'âge et a tendance à stagner en nombre sur la période 2015-2018 (34.000 selon Eurostat).

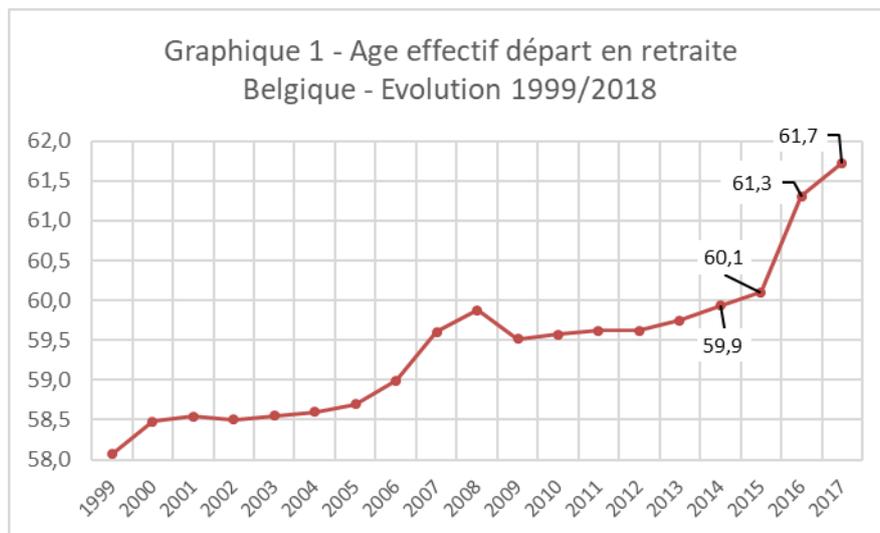
Le dernier paramètre est celui de « **l'activité** », **c'est-à-dire la participation au marché du travail**. On désigne par « population active » la part de la population d'une tranche d'âge qui est soit en emploi, soit en recherche d'emploi. Par opposition, la population « inactive » n'a pas d'emploi et n'en cherche pas. Les étudiants font partie de la population inactive dans les catégories jeunes.

Or, on observe précisément une **forte augmentation de la population active au sein des 15-54 ans** au cours de la période 2015-2018. De 633.000 individus en 2014 (taux d'activité de 45,4 %), elle est passée à 778.000 en 2018 (taux d'activité de 52,6 %), soit une croissance de **145.000 individus supplémentaires actifs, correspondant quasi-exactement à la croissance de l'emploi total dans la même catégorie**. On peut donc raisonnablement considérer que la participation au marché du travail constitue la source de la croissance de l'emploi dans la catégorie des 55-64 ans.

Qu'est-ce qui peut justifier cet accroissement de la participation au marché du travail ? Parmi les nombreuses considérations qui peuvent motiver un individu à être actif sur le marché du travail, deux d'entre elles paraissent principalement être à l'œuvre pour la catégorie des 55-64 ans : l'incapacité de travail et le départ en retraite.

L'incapacité de travail n'est pas en recul sur la longue période, au contraire. Les rares données disponibles, celles de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale, montrent qu'entre 2003 et 2015 (pour prendre la période la plus étendue possible), le nombre d'incapacités de travail déclarées a crû de 62 % parmi les 55-64 ans, l'immense majorité d'entre elles étant des incapacités de plus de six mois. Les dernières informations publiées sur la question font tout au plus état d'une limitation de la croissance du nombre d'incapacités de travail, mais certainement pas d'une baisse à ce point significative qu'elle aurait amené 145.000 malades à rejoindre le marché du travail.

On sait en revanche que de nombreuses mesures ont été prises de longue date afin de **retarder l'âge effectif de départ à la retraite et d'encourager ainsi le maintien en poste des travailleurs**. Ces mesures ont atteint leur but, car cet âge s'accroît effectivement régulièrement depuis 1999 (graphique 1).



Source : OCDE (<https://www.oecd.org/fr/els/emp/age-effectif-moyen-de-retraite.htm>)

Il est donc plus que probable que la croissance de l'emploi dans la catégorie des 55-64 ans ait pour origine **l'impact des mesures destinées à retarder l'âge effectif du départ en retraite**. L'allongement des carrières explique en effet qu'à chaque enquête économique, les travailleurs de la classe d'âge la plus âgée qui seraient partis en retraite en l'absence de ces mesures sont toujours en poste, d'où une **croissance mécanique de l'emploi comptabilisé au sein de cette classe d'âge**.

Le mécanisme est le suivant.

Au début de la période, l'âge de départ effectif en retraite est de 60 ans. Imaginons dans un premier temps qu'il reste constant au cours de la période 2015-2018. On part des vrais chiffres de la population totale. Par souci de simplicité, cette population est répartie en parts égales dans les 10 années d'âge, de 55 à 64 ans. Dans toutes les années, il y a 20 % de gens qui ne travaillent pas même s'ils n'ont pas atteint l'âge de la retraite. Ils sont malades, au foyer, etc. On applique donc un coefficient de 80 % à toute la population. On obtient le tableau suivant : en bleu les gens travaillent, en vert ils sont partis en retraite.

Tableau 5 - Evolution de la population active 55-64 ans à âge constant de départ à la retraite

Age	2014	2015	2016	2017	2018	Variation
Pop tot	1.394.412	1.416.325	1.437.164	1.460.365	1.479.758	+ 85.346
55	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
56	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
57	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
58	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
59	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
60	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
61	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
62	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
63	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
64	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
Pop active	557.765	566.530	574.866	584.146	591.903	+ 34.138
taux d'emploi	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%	

Source : Eurostat, « Population au 1er janvier par classe d'âge et sexe » [demo_pjangroup] (il s'agit en réalité d'une moyenne des quatre trimestres annuels de l'année considérée)

La population totale croît de 85.000 unités et la population active de 35.000 unités. Le taux d'emploi reste constant.

Dans la deuxième situation, l'âge de départ effectif moyen à la retraite va reculer de deux années sur la période. En 2016, les travailleurs qui atteignent 60 ans se voient annoncer qu'ils devront finalement rester en poste jusque 61 ans. Ils seront donc comptabilisés en 2016 non pas comme retraités mais comme travailleurs. L'emploi va donc s'accroître ici de 115.000 unités en une seule fois (un chiffre exagéré au regard de la réalité, conforme à l'exemple fictif).

Tableau 6 - Evolution de la population active 55-64 ans en cas de recul de l'âge de départ à la retraite

Age	2014	2015	2016	2017	2018	Variation
Pop tot	1.394.412	1.416.325	1.437.164	1.460.365	1.479.758	+ 85.346
55	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
56	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
57	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
58	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
59	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
60	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
61	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
62	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
63	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
64	111.553	113.306	114.973	116.829	118.381	
Pop active	557.765	566.530	689.839	817.804	828.664	+ 270.900
taux d'emploi	40,0%	40,0%	48,0%	56,0%	56,0%	

Source : Eurostat, « Population au 1er janvier par classe d'âge et sexe » [demo_pjangroup] (il s'agit d'une moyenne des quatre trimestres annuels de l'année considérée)

Pourtant, les travailleurs concernés n'ont fait que conserver l'emploi qu'ils occupaient antérieurement, aucun emploi nouveau n'a été créé qui n'existait pas auparavant. On n'a pas

davantage remis au travail les travailleurs qui étaient déjà partis à la retraite : ceux qui étaient partis à la retraite à 60 ans en 2015 restent à la retraite en 2016 (deux cases en avec bordure), ils passent d'une case à l'autre en conservant le même statut de retraité. En 2017, on accroît encore l'âge de départ effectif d'un an.

La croissance démographique est restée identique (+ 85.000), mais la population active a cru de façon beaucoup plus importante (+270.900), sans la moindre création d'emploi. La population active dispose d'une marge de manœuvre importante par rapport à la population totale. Le taux d'emploi de la tranche d'âge s'est considérablement accru, par le seul effet du recul de l'âge effectif de départ en retraite.

Cette hypothèse est d'autant plus probable que **l'âge effectif de départ en retraite a subi une croissance bien plus rapide au cours de l'actuelle législature** que durant la période précédente. Il avait crû de 1,89 années de 1999 à 2014, et de 1,79 année sur la seule période 2015-2017, année des dernières données disponibles. C'est en concordance avec la croissance particulièrement forte de l'emploi parmi les 55-64 ans au regard de la période antérieure, où cette croissance n'excédait pas la croissance purement démographique.

Dans un tel cas de figure, on va mécaniquement constater une **croissance statistique de l'emploi** parmi la catégorie d'âge la plus élevée en raison du **simple maintien en poste de travailleurs, sans que le moindre poste de travail supplémentaire n'ait été créé** par rapport au stock préexistant et donc sans embauche concomitante de travailleurs auparavant inactifs ou chômeurs.

Ce n'est **que dans l'hypothèse où la croissance de l'emploi sera constatée au sein des classes d'âge inférieures, soit les 15-54 ans, que l'on pourra véritablement parler de créations d'emplois au sens strict du terme**. Ici, on pourra considérer que la croissance nette du nombre de travailleurs occupés traduit effectivement une véritable création de nouveaux postes de travail qui n'existaient pas au début de la période².

Il y a donc lieu de distinguer, au sein de la croissance de l'emploi, selon qu'elle affecte la classe d'âge la plus âgée ou les classes d'âge plus jeunes.

Appliqués à l'évolution de l'emploi au cours de l'actuelle législature, ces principes aboutissent aux résultats suivants :

- Comptabilisés dans la seule catégorie des 55-64 ans, **la totalité des emplois permanents prétendument créés au cours de l'actuelle législature ne constitueraient en fait que des prolongations d'emplois existants**, sans véritable création de postes de travail nouveaux ;
- **Dans les catégories des 15-54 ans**, où la croissance de l'emploi est synonyme de véritables créations d'emploi, **l'emploi permanent n'a pas progressé mais régressé d'environ 40.000 unités depuis 2014** (- 1,1 % - voir tableau 2).

² Cette distinction est corroborée par des coefficients de corrélation avec la croissance du PIB nettement différents selon la catégorie d'âge concernée : le coefficient de corrélation de la croissance de l'emploi avec la croissance du PIB est de 0,73 pour l'emploi de 15-54 ans, mais de 0,30 seulement pour les 55-64 ans, ce qui montre que la croissance de l'emploi des seniors est beaucoup moins dépendante de la conjoncture que l'emploi des 15-54 ans, et donc liée à d'autres facteurs, parmi lesquels très probablement les conditions réglementaires du départ en retraite. Pour rappel, plus le coefficient de corrélation se rapproche de 1, plus la corrélation entre variables est grande. Plus il se rapproche de 0, plus les variables analysées varient de façon indépendante l'une de l'autre.

- **La totalité des emplois réellement nouveaux** (c'est-à-dire ceux comptabilisés parmi les 15-54 ans) **ont été créés sous forme d'emplois temporaires.**

Au total, en termes d'emplois permanents réellement nouveaux, le bilan de la législature sortante est donc négatif, et ce en dépit d'un taux de croissance stable autour de 1,5 %, tandis que la précarité de l'emploi s'est nécessairement renforcée sous l'effet de la multiplication des emplois temporaires.

La comparaison avec la période antérieure va toutefois permettre d'affiner ces résultats.

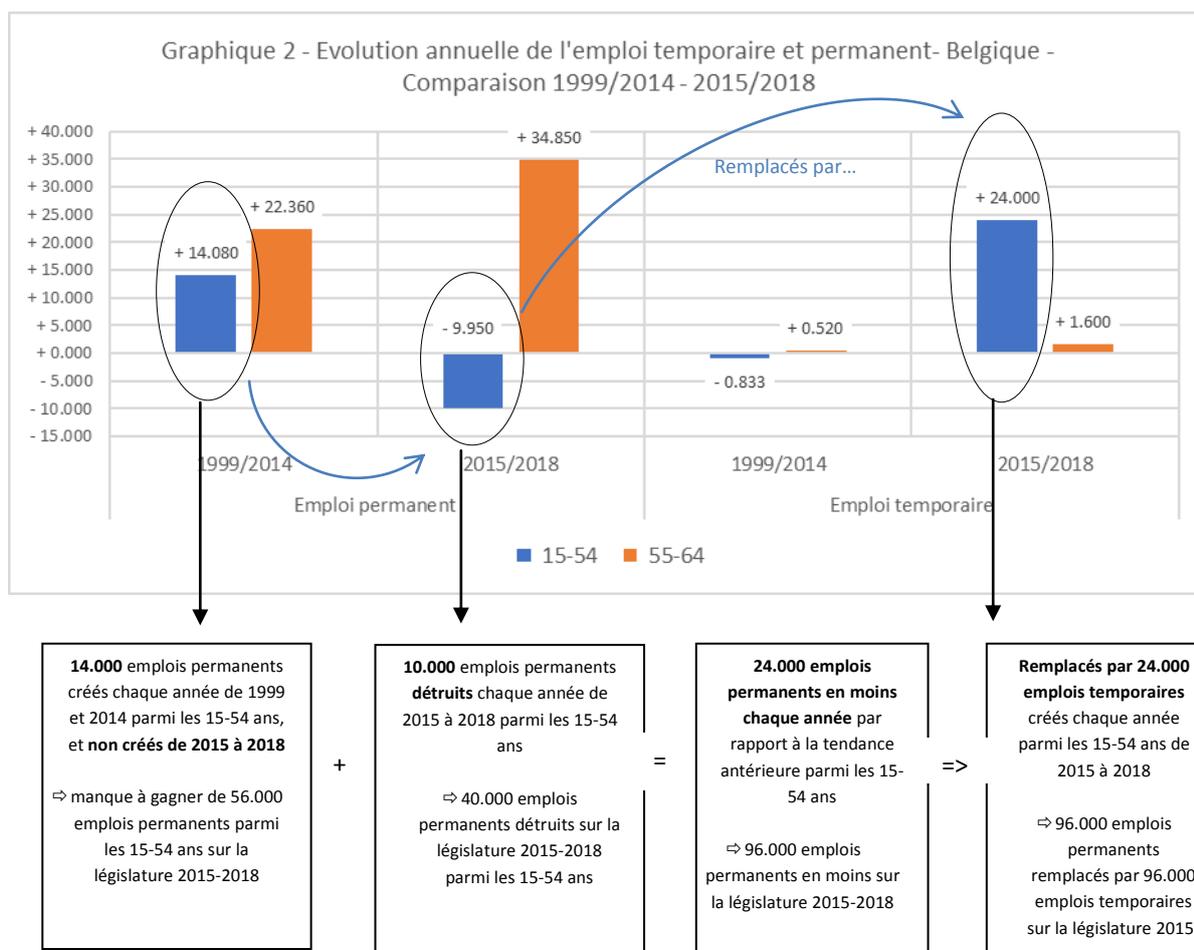
SUBSTITUTION DE L'EMPLOI TEMPORAIRE A L'EMPLOI PERMANENT DANS LE PROCESSUS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS

Les mesures visant à retarder l'âge de la retraite étaient déjà à l'œuvre au cours des législatures précédentes. L'allongement des carrières avait donc déjà eu un effet significatif sur l'évolution du volume de l'emploi au cours de la période 1999-2014 : l'emploi des 55-64 ans a connu au cours de cette période une importante croissance de 22.360 unités supplémentaires en moyenne par an, soit près de 350.000 emplois supplémentaires au total (graphique 2 ci-dessous, colonne 2). Toutefois, **le nombre de créations d'emplois par allongement de carrière n'a jamais été aussi élevé que durant l'actuelle législature** : 34.850 par an (graphique 2 ci-dessous, colonne 4).

Mais la rupture de tendance fondamentale entre les deux périodes comparées concerne l'évolution de l'emploi des 15-54 ans.

Durant la période 1999-2014, l'économie a créé en moyenne chaque année 14.000 emplois réellement nouveaux (c'est-à-dire parmi les 15-54 ans), et **ce sous forme d'emplois permanents** (graphique 2, colonne 1). **L'emploi temporaire était quant à lui en stagnation** dans toutes les catégories d'âge (graphique 2, 3^e groupe de colonne).

Au cours de la période 2015-2018, non seulement ces 14.000 emplois permanents ne sont plus créés (donc un manque à gagner de 14.000 emplois permanents par an), mais en outre, **près de 10.000 emplois permanents ont été supprimés chaque année** parmi les 15-54 ans (graphique 2, colonne 3), soit **24.000 emplois non-crés ou détruits** par an au cours de la période 2015-2018 dans cette catégorie d'âge. Or, ce chiffre de 24.000 emplois permanents non-crés ou détruits correspond exactement au **nombre d'emplois temporaires créés chaque année** au cours de la même période (graphique 2, colonne 7).



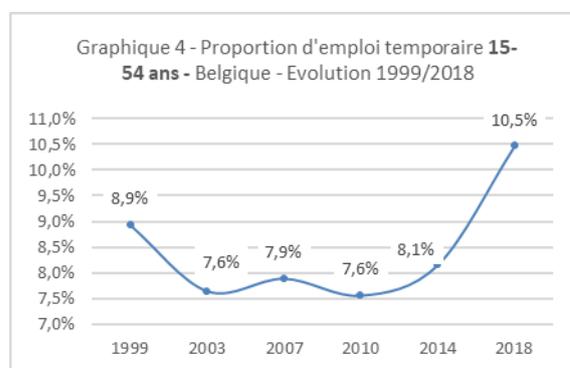
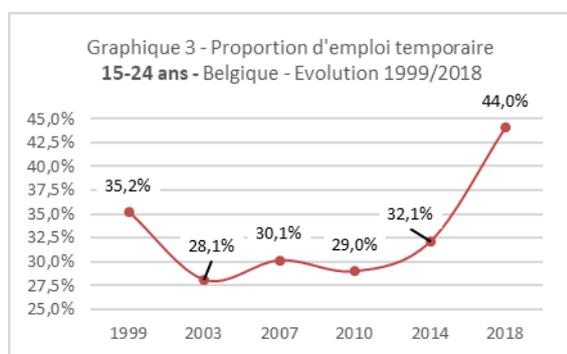
Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

Bien qu'une vérification absolue soit impossible faute de données pertinentes, cette correspondance constitue un **indice sérieux en faveur d'un mouvement de substitution d'emplois temporaires aux emplois permanents au sein de la création d'emploi** parmi les 15-54 ans au cours de la période 2015-2018. En d'autres termes, le nombre d'emplois créés parmi les 15-54 ans aurait été comparable sous l'actuelle législature et au cours de la période précédente, mais au lieu d'être créés sous forme d'emplois permanents, ils l'auraient été sous forme d'emplois temporaires. A ces 14.000 emplois créés sous forme temporaire, il faut rajouter un solde de 10.000 emplois qui auraient été convertis d'emplois permanents en emplois temporaires.

A l'échelle d'une législature de quatre années, ces chiffres aboutissent aux évolutions suivantes. Parmi les 15-54 ans, le nombre d'emplois permanents créés de 1999 à 2014 était d'environ 56.000 par législature. Ces **56.000 emplois permanents n'ont pas créés sous l'actuelle législature**. En outre, **40.000 emplois permanents ont été supprimés**. Soit un total d'emplois permanents non créés ou détruits s'élevant à 96.000 postes. Par conséquent, le **nombre d'emplois permanents des 15-54 ans s'élève en 2018 à un nombre inférieur de 96.000 emplois permanents** par rapport à ce qu'il aurait été si le rythme de création d'emplois permanents de cette catégorie d'âge avait suivi celui des quatre législatures antérieures. L'emploi permanent des 15-54 ans aurait alors augmenté d'un stock de 3.580.500 à 3.640.500 emplois occupés au lieu des 3.540.700 occupés en 2018, soit une croissance de 1,7 % de l'emploi, parfaitement en ligne avec la croissance moyenne du PIB au cours de l'actuelle législature.

Ces 96.000 emplois de moins correspondent à 2,7 % de l'emploi permanent de 2014. Une des caractéristiques majeures de l'évolution de l'emploi sous l'actuelle législature aurait donc été de **convertir une proportion significative de l'emploi permanent en emploi temporaire, à raison de 2,7 % de l'emploi permanent sur la législature, soit 0,7 % de l'emploi permanent précarisé chaque année**. La progression de la précarité de l'emploi a donc bien été une des clés du bilan emploi de l'actuelle législature.

Cette substitution d'emplois temporaires à des emplois permanents dans le processus de création d'emplois au cours de l'actuelle législature et cette précarisation de l'emploi sont corroborées par la **très vive croissance de la proportion d'emplois temporaires**, notamment au regard de la longue période de stagnation antérieure. Cette croissance de la proportion d'emplois temporaires est constatée en particulier chez les 15-24 ans, parmi lesquels elle croît de 50 % depuis son niveau moyen antérieur qui se situait autour de 30 % (graphique 3), mais également parmi les autres classes d'âge (graphique 4).



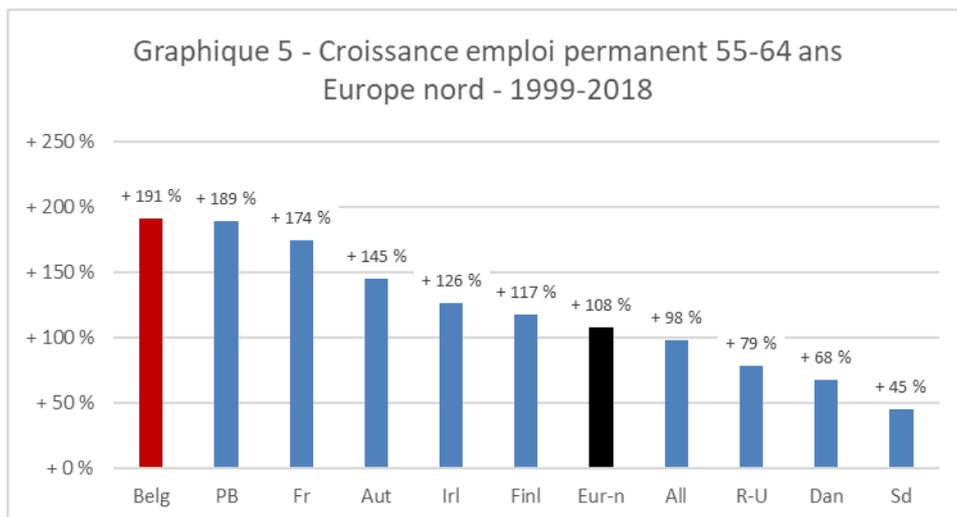
Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

PAS DE MOUVEMENT TRANSNATIONAL DE PRECARISATION

Il pourrait être objecté que la précarisation du travail est un phénomène obéissant à des logiques transnationales, échappant à l'action des gouvernements nationaux. Cette position ne trouve toutefois aucun soutien dans la comparaison de la situation belge avec les pays d'Europe du nord³.

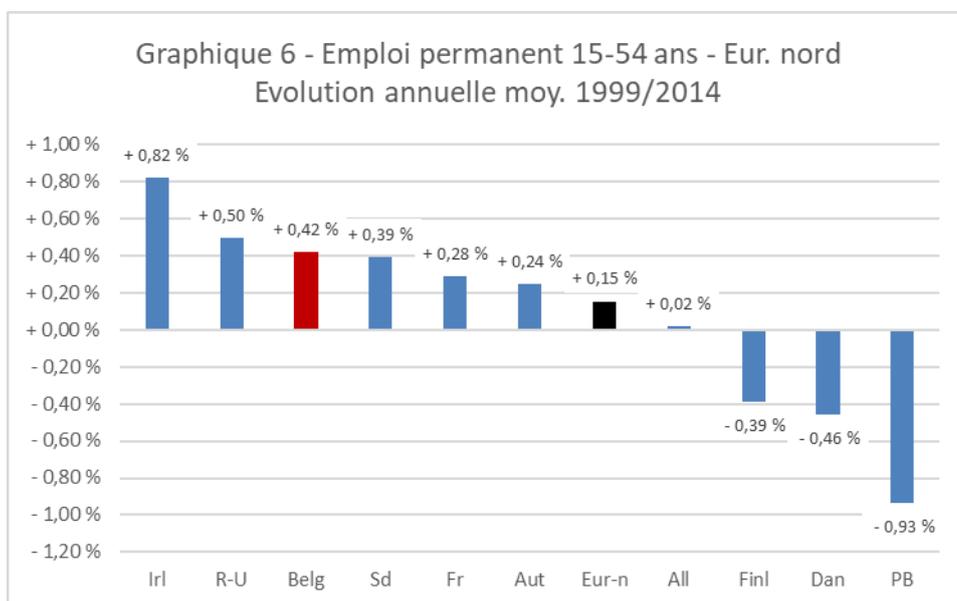
L'emploi par allongement des carrières a crû en Belgique davantage que dans les autres pays européens sur la période 1999-2018 (graphique 5), avec un impact certainement défavorable à la croissance de l'emploi des catégories plus jeunes de travailleurs.

³ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède. Une moyenne de ces pays est ajoutée aux graphiques. Le Luxembourg est exclu faute de données suffisante.



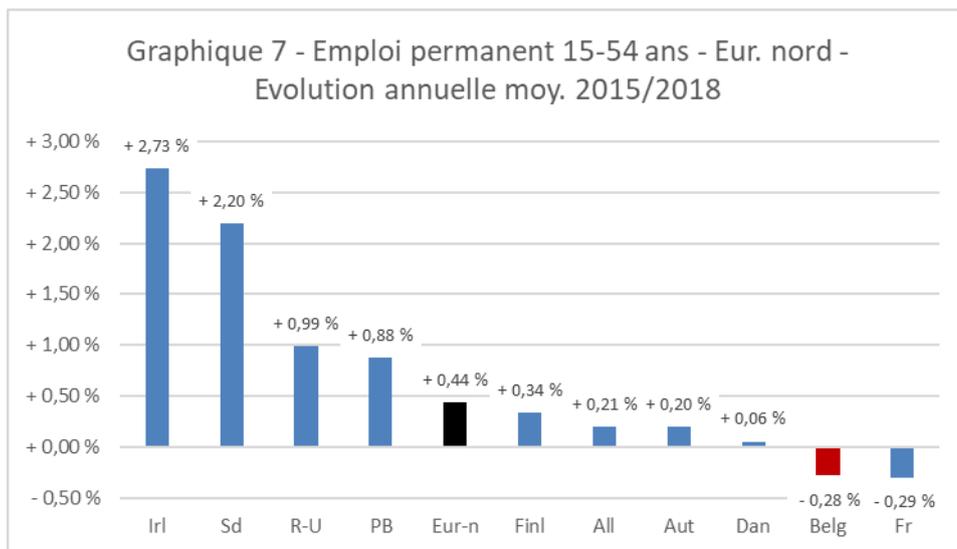
Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail. Moyenne d'Europe du nord pondérée sur base de la part des différents pays dans la population totale de la région considérée

Pourtant, au cours de la période 1999-2014, la Belgique a fait partie des pays d'Europe du nord où la création d'emploi permanents des 15-54 ans a été proportionnellement la plus dynamique, juste derrière les îles anglo-saxonnes : + 0,42 % par an contre + 0,15 % pour l'Europe du nord (graphique 6).



Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

La période 2015-2018 montre un important retournement de tendance. La Belgique apparaît en effet désormais en fin de classement, parmi les rares pays où la création d'emploi permanent parmi les 15-54 ans est négative, c'est-à-dire où des emplois sont supprimés (graphique 7).

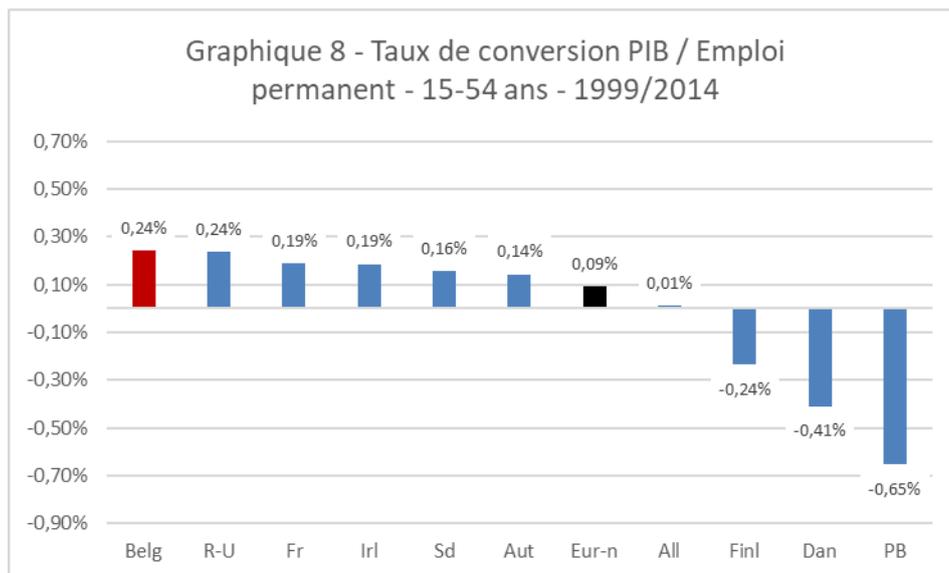


Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

Alors que la plupart des pays d'Europe du nord font mieux au cours de la période 2015-2018 qu'au cours de la période 1999-2014, la Belgique est un des très rares pays où la situation de l'emploi permanent des 15-54 ans se dégrade au cours de la période 2015-2018. La Belgique est même le pays où le retournement de tendance est le plus marqué. C'est en Belgique que la différence est la plus élevée entre la croissance annuelle de l'emploi permanent des 15-54 ans au cours de la période 1999-2014 et la période 2015-2018.

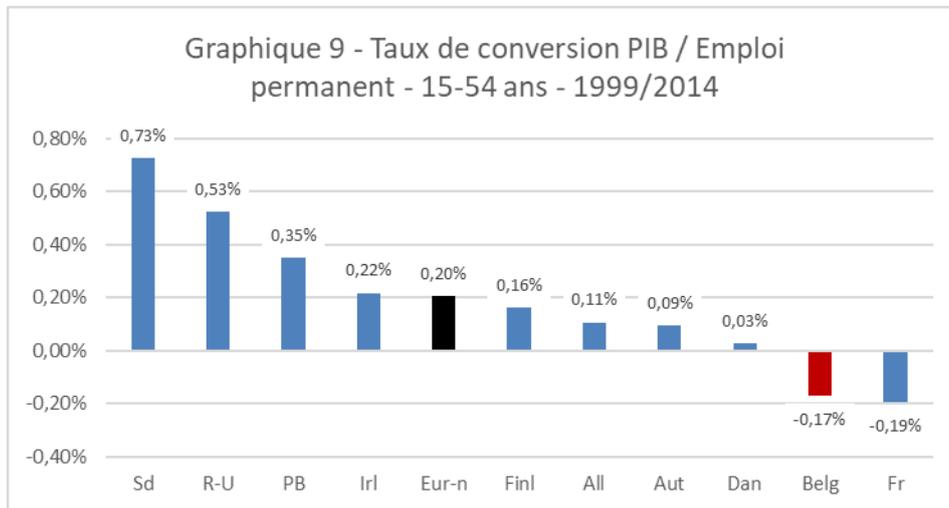
Mais peut-être ce retournement est-il le fruit d'une conjoncture défavorable ? Pour estimer la performance de chaque pays indépendamment de la conjoncture, on peut alors établir un indicateur répondant à la question suivante : quelle augmentation de l'emploi permanent des 15-54 ans est générée par point de croissance du PIB ?

On aperçoit alors qu'au cours de la période 1999-2014, la Belgique était le pays qui créait le plus de ces emplois par point de croissance de PIB en Europe du nord (graphique 8).



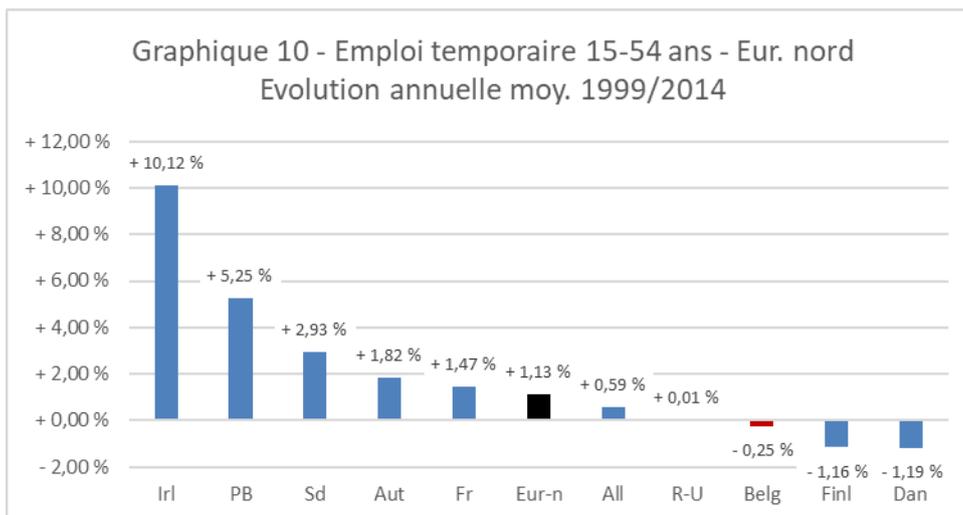
Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

Et on observe à nouveau un important retournement de tendance. Sur la période 2015-2018 : la Belgique fait désormais partie des pays qui créent le moins d'emplois permanents des 15-54 ans par point de croissance de PIB. Le niveau négatif de l'indicateur révèle qu'elle en détruit même lorsque le PIB est positif.

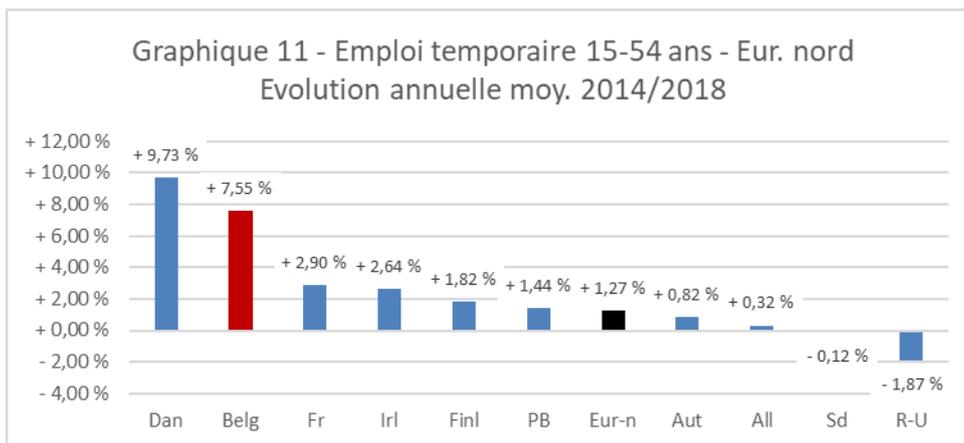


Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail

En matière d'emploi temporaire, la comparaison européenne confirme les résultats déjà obtenus à l'échelle belge. La Belgique a fait partie des pays où l'emploi temporaire a le moins progressé au cours de la période 1999/2014 (graphique 10), et le plus au cours de la période 2015-2018 (graphique 11), avec une nouvelle fois un important retournement de tendance d'une période à l'autre.



Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail (EFT) – voir tableau 1 pour le détail



SYNTHÈSE

Si la législature actuelle a fait mieux que les précédentes en matière d'emploi, ce n'est qu'à l'égard de la croissance de l'emploi des 55-64 ans. Mais cette croissance n'est le fruit que des mesures d'allongement des carrières, et ne correspond pas à une véritable création de postes de travail auparavant inexistantes.

Si l'on fait abstraction de cette partie de la croissance de l'emploi :

- **Sur le plan du nombre d'emplois créés**, la législature actuelle ne paraît pas s'être distinguée des précédentes :
 - Des emplois ont certes été créés de 2015 à 2018 parmi les 15-54 ans, mais à un **rythme de 14.000 emplois par an qui n'excède pas celui des quatre législatures précédentes**, pour une croissance du PIB identique ;
 - **Le nombre total de postes de travail supplémentaires réellement créés sur l'ensemble de la législature s'élève à 56.000 ;**
- En revanche, **la législature actuelle se distingue des législatures antérieures par la précarité des emplois créés** :
 - **Non seulement la totalité des 56.000 postes de travail créés** parmi les 15-54 ans au cours de l'actuelle législature l'ont été **sous forme d'emplois temporaires**, alors qu'ils étaient créés sous forme d'emplois permanents lors des législatures antérieures ;
 - Mais en outre, une partie des emplois permanents existant en début de législature ont également été l'objet de cette précarisation : **40.000 emplois permanents** préexistants parmi les 15-54 ans en 2014 ont été **convertis en emplois temporaires** au cours de l'actuelle législature ;
 - Ces **96.000 emplois temporaires**, qui seraient aujourd'hui disponibles sous forme d'emplois permanents pour les 15-54 ans si la tendance antérieure avait été suivie, **représentent 2,7 % de l'emploi permanent de cette classe d'âge**. C'est la proportion d'emploi permanent converti en emploi temporaire au cours de la présente législature, ce qui équivaut à 0,7 % de l'emploi permanent des 15-54 ans converti chaque année en emploi temporaire.

Une évaluation globale de l'évolution de l'emploi au cours de la période 2015-2018 nécessiterait de prendre également en considération d'autres éléments, tels que l'impact nécessairement négatif de la croissance de l'emploi des plus âgés sur l'évolution de l'emploi des plus jeunes, ainsi que le coût économique et social des allègements de cotisations sociales qui seraient, selon l'actuel gouvernement fédéral, à l'origine de la croissance de l'emploi.